



DEMANDE D'INSTRUCTION POUR AUTORISATION DE VOIRIE

La présente doit être déposée au moins **10 jours** avant le début de l'exécution des prestations à effectuer. **Toute demande portant sur des travaux modifiant l'extérieur doit avoir fait au préalable l'objet d'une demande de travaux ou de permis de construire.**

L'auteur de la présente certifie avoir une **assurance responsabilité civile** en cours de validité et couvrant toute la durée de la prestation, idem pour les entreprises intervenantes.

Toutes intervention sur le domaine public doit faire l'objet d'un balisage efficace avec des **panneaux conformes** à la législation en vigueur.

DEMANDEUR

Nom :
Adresse :
.....
Portable :
Mail :

ENTREPRISE INTERVENANTE

Nom :
Adresse :
.....
Portable :
Mail :

Nature des travaux :

Déménagement

Emménagement

Merci de contacter le service Urbanisme au 04.76.81.50.67 pour toute déclaration

Lieu des travaux :

Date : Durée :

Horaire :

Fermeture de route Sur Chaussée Sur Trottoir

Type : Echafaudage Benne Stand Autre

Stationnement nombre de places :

EN CAS DE DEMENAGEMENT

N° de compteur d'eau Relevé du Compteur

Nouvelle adresse

➤ ***Il est strictement interdit de déposer tout type de déchets sur la voie publique ou des encombrants dans ou à coté des moloks prévus pour les ordures ménagères. Toute infraction sera relevée et un procès-verbal sera établi à votre rencontre.***

Vous avez à votre disposition une déchetterie à l'entrée sud de la ville :

HORAIRES HIVER 1^{er} novembre au 31 mars

Tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le Samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Fermé **mercredi matin** et **vendredi après-midi**

HORAIRES ETE 1^{er} avril au 31 octobre

Tous les jours de 8h à 12 h et de 14 h à 17 h

Le Samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Fait à Date Signature du demandeur

Observations et avis

Favorable

Défavorable

Fait à LA MURE, le